

COMMUNE DE SAINT AUBIN DES COUDRAIS

Séance du Conseil Municipal du

10 novembre 2022 à 19h30

Présents : Mme Michèle LEGESNE, Maire, Mrs Bruno TARDIFF, Pascal COQUET, Mathieu BONNET-MADIN Alain MAHUET, Joël CHERLIAS, Mmes Marie Line HUBERT, Florence RETOURS et Charlène VÉRITÉ.

Excusés : Mme Evelyne LAIR pouvoir à Mme Michèle LEGESNE, M. Alexandre THIEULIN pouvoir à M. Mathieu BONNET-MADIN

Absentes : Mmes Barbara ANNE et Isabelle CLIGNY

Secrétaire de séance : Mme Charlène VÉRITÉ

Délibération n°2022-07-01 :

CCHS – Convention Territoriale Globale « bassin fertois » : Refusée

Par 5 voix contre, 4 voix pour et 2 abstentions, le Conseil Municipal :

- émet le vœu de ne pas s'engager dans la démarche CTG lancée sur le territoire en partenariat avec la Caisse d'Allocation Familiale.

Délibération n°2022-07-02 :

CCHS – dispositif de signalement - convention d'adhésion : Approuvée

Par 8 voix pour et 3 abstentions, le Conseil Municipal :

- accepte de mettre en place un dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel et d'agissements sexistes,
- décide de confier la gestion de ce dispositif au Centre de Gestion de la Sarthe,
- autorise Madame le Maire à signer la convention à intervenir et tout autre document nécessaire à cette mise en place.

Délibération n°2022-07-03 :

CCHS – rapport d'activité 2019 : Approuvée

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal :

- prend acte du rapport d'activité 2019 de la communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise

Délibération n°2022-07-04 :

CCHS – rapport d'activité 2020 : Approuvée

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal :

- prend acte du rapport d'activité 2020 de la communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise

Délibération n°2022-07-05 :

CCHS – rapport d'activité 2021 : Approuvée

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal :

- prend acte du rapport d'activité 2021 de la communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise

Délibération n°2022-07-06 :

Service Assainissement – pompes de refoulement et télégestion : Approuvée

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal :

- donne son accord pour l'acquisition :
 - d'une pompe de refoulement pour le poste de relèvement installé à proximité de la salle polyvalente pour un montant TTC de 1 440 € afin d'anticiper un probable renouvellement prochain dû à la vétusté des deux existantes,
 - et la mise en service de la télégestion pour ce même poste de relèvement afin de vérifier régulièrement le fonctionnement des pompes et permettre une intervention rapide de Véolia, prestataire de la Commune. Montant TTC du devis : 3 480 €.

Délibération n°2022-07-07 :

Service Assainissement – tarifs à appliquer pour l'année 2023 : Approuvée

Par 7 voix pour, 1 contre et 3 abstentions, le Conseil Municipal :

- décide d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2023 :
 - Part fixe (abonnement) : 20 € HT par an,
 - M3 consommés : 1,00 € HT

Délibération n°2022-07-08 :

Boulangerie : Approuvée

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal :

- autorise Madame le Maire à signer le bail commercial pour le local de la Boulangerie et le « prêt à usage » pour le matériel et le mobilier de la Boulangerie, à intervenir entre la Commune et le jeune couple de boulangers, Monsieur et Madame Teddy et Aurélie GASSMANN dans les conditions présentées à la suite de l'établissement de ces documents par Maître Guillaume LEVEQUE, notaire et à l'acceptation du montant des loyers comme décidé lors de la séance municipale du 20 septembre 2022.

Madame le Maire précise que la Boulangerie-Pâtisserie ouvrira au public le 1^{er} décembre 2022 et que l'ensemble du matériel aura été vérifié par la société Maine Fournil avant sa mise en service.

Délibération n°2022-07-09 :

Ensemble immobilier de la Cour : Approuvée

A la suite du travail effectué par la commission à partir de l'étude de faisabilité réalisée conjointement par la société Paysage Concept le cabinet AAUE, retenus à cet effet, et après présentation par Madame le Maire :

Par 9 voix pour et 2 abstentions, le Conseil Municipal :

- accepte la proposition de la commission telle que présentée pour l'aménagement des extérieurs combinant stationnements, végétalisation, accès piétonniers, démolition de la maison en bord de route et création d'un plateau sur la D7.

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal :

- donne son accord pour l'aménagement :
 - de la maison de Maître afin d'accueillir la Mairie au rez-de-chaussée, une salle au 1^{er} étage avec une partie « archives », un logement au 2^{ème} étage avec une terrasse et un accès par un escalier extérieur,
 - des garages actuels en trois logements seniors au rez-de-chaussée,
 - de la grande dépendance dont la destination sera à définir ultérieurement.

Ces propositions finales vont être transmises aux deux bureaux d'étude pour suite à donner.

Délibération n°2022-07-10 :

Repas des aînés : Approuvée

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal :

- confirme l'organisation du repas des aînés de 70 ans et plus le 11 novembre 2022 et la distribution de bons cadeaux en 2023 pour ces mêmes aînés,
- se prononcera dans deux ans pour décider si le repas des aînés sera maintenu en 2024 ou remplacé par des bons cadeaux chaque année.

Délibération n°2022-07-11 :

Admission en non-valeur : Approuvée

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal :

- accepte de passer en non-valeur une somme de 582,38 €

Délibération n°2022-07-12 :

Provision à constater : Approuvée

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal :

- décide de constituer une provision sur impayés pour les titres dont le recouvrement semble compromis.

Exercices concernés : 2013 à 2020 pour 370,25 €, déduction faite des admissions en non-valeur.

Délibération n°2022-07-13 :

Convention de mise à disposition des salles – avenant n°1 au règlement intérieur du 20 septembre 2022 :
Approuvée

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal :

- accepte de modifier le règlement portant :
 - sur la réservation de la petite salle par les associations et de son non-utilisation simultanément avec la salle polyvalente ; cette 1^{ère} sera facturée au tarif de 50 €,
 - sur la période d'allumage du chauffage ; celui-ci sera allumé du 15 octobre au 15 avril de chaque année et facturé lors des locations se déroulant sur cette période. En dehors de celle-ci, le chauffage sera allumé si l'utilisateur le demande lors de l'état des lieux « entrant ».

Marché de Noël

Monsieur Pascal COQUET informe les membres présents que lors de la réunion du mardi 18 octobre dernier, la commission CSLFF, les commerçants du village et les présidents d'associations ont acté que le marché de Noël se déroulera de 15h à 21h place de l'Eglise et rue de la Mairie.

Ces deux rues seront interdites à la circulation dès la fin de matinée pour permettre l'installation des stands, une déviation sera mise en place par les rues du Béret, des Lilas et Courtois dans les deux sens. 24 exposants sont déjà inscrits.

Informations diverses

Madame le Maire donne connaissance des informations suivantes

- ✓ Il est décidé de ne pas donner suite au projet de concert avec Lola Bai,
- ✓ Comme l'année passée la Commune a obtenu deux pétales pour le concours « paysages de nos Villes et Villages fleuris 2022 »,
- ✓ Le rendez-vous pour la commémoration du 11 novembre est fixé à 10h45, Place de l'Eglise,
- ✓ Invitation de Monsieur le Chef de Centre et de Monsieur le Président de l'Amicale du Centre de Secours de la Ferté Bernard à la cérémonie de la Sainte Barbe le samedi 10 décembre 2022 à 15h30.

Tour de table

Madame Florence RETOURS souhaiterait que le Conseil Municipal statue sur le stationnement rue de Nogent le Bernard car il est très souvent impossible de marcher sur le trottoir, celui-ci servant de parking à voitures.

Madame le Maire demande à la commission voirie d'étudier cette problématique lors d'une prochaine réunion afin de trouver des solutions à appliquer à l'ensemble du village.

Séance levée à 23 heures 15 minutes.

Compte rendu sommaire affiché le jeudi 17 novembre 2022 à la porte de la Mairie.

Le Maire,



Michèle LEGESNE.